



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

CRDP ALSACE

Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel.

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation

PARTIE ÉCONOMIQUE – Le budget de l'Etat (sur 20 points)

Réponses	
1/ Les tribunaux sont rattachés au poste de la justice .	1
2/ Le montant lié à ce poste s'élève à 6,6 milliards d'euros .	1
3/ Les principaux postes de dépenses sont l'enseignement scolaire, le remboursement de la dette publique et la défense .	3
4/ Justifier le titre : Le remboursement de la dette publique constitue le 2^{ème} poste budgétaire de l'Etat après l'enseignement.	2
5/ La principale recette de l'Etat est la TVA . Sa part dans le total des recettes fiscales représente 49,6 % ($134\,981 * 100 / 271\,622$)	2 + 1
6/ Les impôts directs : Impôts sur le revenu, impôts sur les sociétés ; impôts indirects : TVA, TIPP.	4
7/ Le solde budgétaire de la France est déficitaire . Il est de 51,4 Milliards d'euros .	2
8/ Les dépenses sont inférieures aux recettes .	1
9/ Mesures possibles : - Diminuer le montant des dépenses, - Augmenter les recettes (impôts)	1,5 + 1,5

PARTIE JURIDIQUE – Le sénat (sur 8 points)

1/ Deux domaines d'action parmi : - l'enseignement, l'aide publique au développement, l'agriculture, le projet de loi de finances 2009.	1
2/ Le suffrage universel indirect est le mode de suffrage pour l'élection des sénateurs	1
3/ La durée du mandat est de 6 ans.	0,5
4/ Le Sénat propose, discute et vote les lois.	1,5
5/ Le projet de loi est un texte de loi déposé par le Gouvernement ; une proposition de loi émane du Parlement	2
6/ Le Parlement regroupe l'Assemblée Nationale et le Sénat.	1
7/ Les députés siègent à l'Assemblée Nationale.	1

DEVELOPPEMENT STRUCTURE – Le conseil des prud'hommes (sur 12 points)

<p>INTRODUCTION <i>Pour quels litiges le Conseil des Prud'hommes peut-il être saisi ?</i> Le conseil des prud'hommes peut être saisi pour les conflits individuels entre salariés ou apprentis et employeurs, dans le cadre du contrat de travail ou du contrat d'apprentissage.</p>	1
<p>PREMIÈRE PARTIE <i>En quoi la composition du conseil des prud'hommes est-elle particulière ?</i> Le conseil des prud'hommes est particulier car c'est une juridiction paritaire qui comprend un nombre égal de conseillers salariés et de conseillers employeurs. Les conseillers prud'hommaux ne sont pas des juges professionnels.</p> <p><i>Pourquoi ?</i> Pour qu'ils aient une meilleure connaissance de l'entreprise.</p>	1 1 1
<p>SECONDE PARTIE <i>La procédure</i> Conciliation avec un conseiller patronal et un conseiller salarié En l'absence d'accord... Jugement avec 2 conseillers patronaux et 2 conseillers salariés. Le jugement est rendu à la majorité des voix. S'il n'y a pas de majorité... Départage avec 4 conseillers + un juge d'instance.</p>	1+0,5 0,5 1+0,5 0,5 0,5+0,5
<p>CONCLUSION Toute réponse logique</p>	1
<p><i>Orthographe : 1 point</i> <i>Rédaction : 1 point</i></p>	